

Paris, le 22 février 2013.

Pierre GINEFRI
Sous-Directeur ER

Référence : PC/PM/047/13

Objet : Site internet « *pro du permis de conduire* »

Monsieur le Sous-Directeur,

Le MEDDE a élaboré un site internet qui se présente comme un « *site destiné à l'ensemble des professionnels du permis de conduire* ». En réalité, il s'adresse aux enseignants de la conduite, aux animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière et aux médecins agréés.

Si nous partageons l'idée de cette démarche, qui démontre un souci d'information des usagers du service public de la part de l'administration, nous dénonçons le choix de l'intitulé. En effet, la dénomination « *professionnels du permis de conduire* » est impropre car elle évoque spécifiquement les corps d'IPCSR et DPCSR et non le milieu de l'enseignement de la conduite ou celui de la formation.

Le SNICA-FO s'insurge qu'un tel site n'ait pas été envisagé en priorité pour les agents, en particulier dans la perspective de la réforme moto/poids-lourd.

Ainsi nous demandons qu'un outil du même type soit développé au plus vite. Il devra notamment permettre d'harmoniser les informations reçues par les IPCSR et DPCSR, de consulter et de télécharger en permanence des textes à jour.

En effet, le SNICA-FO constate la multiplication des informations envoyées à la fois par la DSCR et par les BER, qui rend impossible une exploitation efficace des données. Soulignons que les formes multiples que revêtent ces documents ne font qu'ajouter à la difficulté de synthèse.

Le SNICA-FO constate, en outre, que la fréquence et la qualité de l'information sont très variables d'un département à l'autre. En d'autres termes, la cacophonie continue.

Il est donc urgent, dans un souci d'efficacité et de commodité pour les IPCSR et DPCSR, que l'administration propose à ses agents un outil fonctionnel et synthétique.

D'ici là, nous demandons que la DSCR-ER fasse parvenir à chaque IPCSR des documents réactualisés.

L'harmonisation des pratiques, l'égalité de traitement des usagers sur l'ensemble du territoire, et par conséquent la qualité du service public le nécessitent.

Comptant sur une prise en compte de ces demandes et dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Sous-Directeur, en l'expression de ma considération.

signé

Patrick CHOPIN
Secrétaire Général

Copie : Henri PREVOST DSCR adjoint